

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juillet 2023 à 20 h.

Sont présents: Mme Guylaine Aubin, mairesse
M. Louis-Philippe Caron, directeur général/greffier-trésorier
M. Yves Béchar, conseiller
M. Luc Vaillancourt, conseiller
Mme Guylaine Lemelin, conseillère
M. Jocelyn Lehouillier, conseiller
M. Gaston Fortier, conseiller
Mme Sylvie Leblond, conseillère

-
1. **Ouverture de la séance;**
 2. **Adoption de l'ordre du jour;**
 3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023;**
 4. **DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
 - 4.1. Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de climatisation dans le local de la SAAQ sis au 131, rue Principale;
 - 4.2. Confirmation de Mme Mélodie Gagnon au poste préposée à la SAAQ;
 - 4.3. Autorisation – Augmentation limite de crédit;
 - 4.4. Résolution autorisant la signature d'entente entre la Municipalité de Sainte-Claire et l'organisme Centre-Femmes de Bellechasse relatif à l'utilisation d'un emplacement au jardin collectif au 180, rue Principale;
 - 4.5. Demande de l'organisme Centre-Femmes – Travaux au 55, rue de la Fabrique;
 - 4.6. Demande d'occupation de terrain – Section locale 9114;
 - 4.7. Résolution d'embauche de Mme Érika Dutil – Pompière à temps partiel;
 - 4.8. Nomination – Kym Côté – Poste de lieutenant;
 - 4.9. Nomination – Patrick Dion-Laflamme – Poste de lieutenant éligible;
 - 4.10. Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Sainte-Claire pour l'année 2022, selon les exigences de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :

- 5.1 Dépôt du plan d'action visant l'élimination des raccordements inversés dans l'ensemble des réseaux d'égout sanitaire de la municipalité de Sainte-Claire dans le cadre des programmes FIMEAU, PRIMEAU et autres programmes de subventions;
- 5.2 Octroi du contrat pour un mandat pour la mise à jour du logiciel SCADA de l'ordinateur dans le cadre du projet d'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'eau potable;
- 5.3 Autorisation pour un mandat de travaux supplémentaires afin de rehausser le regard RI-1 dans le cadre de l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées;
- 5.4 Demande au ministère des Transports – Permis de voirie – Installation de luminaires DEL dans la route Saint-Jean-Nord;
- 5.5 Dépôt de l'étude de faisabilité et des estimés préliminaires pour la construction d'une nouvelle rue sur le lot 3 713 932 dans le secteur de la rue de L'Érablière et du boulevard Gagnon;
- 5.6 Octroi de contrat pour une inspection et recommandations d'intervention de l'état de la structure de l'ancien pont au bout de la rue du Pont;
- 5.7 Installation réseau d'égouts – Rue Fournier;

6. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Résolution autorisant l'offre d'achat des lots 6 584 490, 6 584 491 et 6 584 492 et la signature des contrats;
- 6.2 Adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le bâtiment principal sis au 205, boulevard Gagnon;
- 6.3 Adoption du règlement numéro 2023-735 modifiant le règlement de zonage numéro 2022-720 et le règlement sur les permis et certificats numéro 2022-723;
- 6.4 Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 19 juin 2023;
- 6.5 Appui du plan d'ensemble présenté par l'entreprise « BTL Immobilière »;

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1. Suivi des comités;

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

- 8.1. Documents d'information;
- 8.2. Affaires MRC de Bellechasse;
- 8.3. Motion de remerciement – André Labrecque;

9. Approbation des comptes;

10. Lecture de la correspondance;

- 10.1. Lecture de la lettre de remerciement de la Messe country;

11. Affaires nouvelles;

- 11.1 Amical de Golf – MRC de Bellechasse;
- 11.2 Demande d'aide financière – Moisson Beauce 2023;
- 11.3 Invitation – Expo BBQ Bellechasse 2023;
- 11.4 Achat de publicité – Journal de Québec;
- 11.5 Amical de Golf – Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland;

12. Période de questions des citoyens;

13. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Guylaine Aubin ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

2. Adoption de l'ordre du jour

216-2023

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023

217-2023

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023, tel que présenté en modifiant la résolution du point 4.14;

4. DOSSIER (S) — ADMINISTRATION

4.1 Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de climatisation dans le local de la SAAQ sis au 131, rue Principale

CONSIDÉRANT qu'il a été constaté qu'il y avait l'absence de ventilation et de climatisation adéquate dans le local de la SAAQ selon un besoin de 12 000 BTU sis au 131, rue Principale;

CONSIDÉRANT qu'un prix a été demandé à l'entreprise « Dorchester Réfrigération inc. » selon un besoin de 12 000 BTU au coût de 3 847,86\$ taxes non incluses;

218-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter la soumission de Dorchester Réfrigération inc. conformément à l'offre déposée en date du 26 juin 2023 pour un prix de 3 847,86\$ taxes non incluses.

QUE la dépense soit défrayée à même l'excédent non affecté.

4.2 Confirmation de Mme Mélodie Gagnon au poste de préposée à la SAAQ

CONSIDÉRANT que Mme Mélodie Gagnon a été nommée au poste de préposée de la SAAQ en date du 6 mars 2023 par la résolution du conseil numéro 67-2023;

CONSIDÉRANT que la supérieure immédiate de Mme Gagnon a fait une évaluation globale très positive des performances et de l'attitude générale de cette dernière;

CONSIDÉRANT que Mme Gagnon a complété sa période d'essai à l'entière satisfaction de l'employeur le 22 juin 2023;

219-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Claire confirme l'embauche de Mme

Mélodie Gagnon au poste de préposée à la SAAQ, le tout effectif rétroactivement au 20 mars 2023.

4.3 Autorisation – Augmentation limite de crédit

CONSIDÉRANT que la limite de la carte de crédit Visa de la Municipalité est actuellement de 1 000\$;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des activités courantes de gestion, il serait utile d'augmenter la limite de crédit à 10 000 \$.

220-2023

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Claire présente une demande à Visa Desjardins pour augmenter la limite de la carte de crédit à 10 000 \$.

4.4 Résolution autorisant la signature d'entente entre la Municipalité de Sainte-Claire et l'organisme Centre-Femmes de Bellechasse relatif à l'utilisation d'un emplacement au jardin collectif au 180, rue Principale;

CONSIDÉRANT qu'une entente doit être signée entre la Municipalité de Sainte-Claire et l'organisme Centre-Femmes de Bellechasse relatif à l'utilisation d'un emplacement au jardin collectif au 180, rue Principale;

CONSIDÉRANT que les parties sont en accord avec le projet de protocole d'entente;

Par ces motifs,

221-2023

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la mairesse, Mme Guylaine Aubin et le directeur général/greffier-trésorier, Me Louis-Philippe Caron, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité avec l'organisme Centre-Femmes de Bellechasse.

4.5 Demande de l'organisme Centre-Femmes – Travaux 55, rue de la Fabrique

CONSIDÉRANT que l'organisme Centre-Femmes désire effectuer des travaux d'aménagement mineurs dans les locaux loués au 55 rue de la Fabrique;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux doivent être autorisés par la Municipalité qui est propriétaire des lieux;

Par ces motifs,

222-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'organisme Centre-Femmes à procéder à des travaux de couvre-plancher, de peinture et de remplacement de la porte d'entrée de leurs locaux, le tout devant faire l'objet d'une demande de permis à la Municipalité.

4.6 Demande d'occupation de terrain – Section locale 9114

CONSIDÉRANT la demande de M. Yves Marquis, vice-président du syndicat d'usine d'UNIFOR section locale 9114, pour l'utilisation d'une partie d'un terrain appartenant à la Municipalité de Sainte-Claire et portant le numéro de lot 3 714 407 (Ancienne tour d'eau);

CONSIDÉRANT la possibilité d'un conflit de travail entre l'entreprise Prevost et ses employés;

CONSIDÉRANT que l'exercice des droits des employés de l'entreprise Prevost doit se faire en toute sécurité et dans le respect des droits des autres citoyens de la Municipalité;

223-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER la section locale 9114 représentant les employés de l'entreprise Prévost à utiliser le lot numéro 3 714 407 de manière à ce que d'éventuels regroupements puissent se faire en toute sécurité et aux conditions suivantes :

- La présence des membres du demandeur ne doit pas nuire au trafic sur le boulevard Gagnon et ils ne doivent bloquer aucune rue;
- Le demandeur s'engage à ce que le terrain et les terrains adjacents demeurent propres et que, par conséquent, il s'engage à installer un nombre suffisant d'unités sanitaires et de poubelles;
- Le demandeur s'engage à fournir une preuve d'assurance responsabilité civile d'un minimum de 2 000 000\$;
- Les membres du demandeur ne doivent en aucun cas empêcher les employés de la Municipalité ou ses mandataires d'accéder au terrain pour y effectuer des travaux d'entretien ou toute autre tâche;
- Le demandeur doit, le plus rapidement possible, aviser la municipalité des dates où il prévoit utiliser ledit terrain;
- Le directeur général, Me Louis-Philippe Caron, et le directeur général adjoint, M. Simon Roy, peuvent mettre fin, sans préavis, à l'utilisation s'ils considèrent qu'une des conditions de la présente résolution n'est pas respectée.

AUTORISER le directeur général, Me Louis-Philippe Caron, ou en son absence le directeur général adjoint, M. Simon Roy, et la mairesse, Mme Guylaine Aubin, à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente d'une durée maximale de 60 jours renouvelable uniquement par résolution du conseil municipal.

4.7 Résolution d'embauche de Mme Érika Dutil – Apprentie-pomprière à temps partiel

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Bruno Caron, directeur du service de sécurité incendie, concernant l'embauche d'un nouveau pompier à temps partiel;

CONSIDÉRANT que M. Caron suggère de retenir les services de Mme Érika Dutil pour ce poste;

224-2023

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers de :

- Retenir les services de Mme Érika Dutil pour un poste d'apprentie-pompier à temps partiel;
- Que l'embauche est conditionnelle à l'acceptation de la procédure d'embauche et de rémunération des pompiers de la Municipalité de Sainte-Claire.

4.8 Nomination – Kym Côté – Poste de lieutenant

CONSIDÉRANT la recommandation faite par M. Bruno Caron, directeur du service de sécurité incendie, quant à la nomination de M. Kym Côté au poste de lieutenant du service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que M. Côté possède déjà la formation nécessaire pour effectuer les nouvelles tâches associées à ce poste.

225-2023

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents de nommer M. Kym Côté au poste de lieutenant du service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Claire.

4.9 Nomination – Patrick Dion-Laflamme – Poste de lieutenant éligible

CONSIDÉRANT la recommandation faite par M. Bruno Caron, directeur du service de sécurité incendie, quant à la nomination de M. Patrick Dion-Laflamme au poste de lieutenant éligible du service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que M. Dion-Laflamme possède déjà la formation nécessaire pour effectuer les nouvelles tâches associées à ce poste.

226-2023

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents de nommer M. Dion-Laflamme au poste de lieutenant éligible du service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Claire.

4.10 Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Sainte-Claire pour l'année 2022, selon les exigences de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous pris connaissance du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Sainte-Claire pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé que le formulaire est complet et conforme en date du 28 juin 2023;

227-2023

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter, par la présente résolution, le dépôt par le directeur général/greffier-trésorier du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Sainte-Claire portant sur les résultats obtenus pour l'année 2022.

5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS

5.1 Dépôt du plan d'action visant l'élimination des raccordements inversés dans l'ensemble des réseaux d'égout sanitaire de la municipalité de Sainte-Claire dans le cadre des programmes FIMEAU, PRIMEAU et autres programmes de subventions

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous pris connaissance du plan d'action visant l'élimination des raccordements inversés dans l'ensemble des réseaux d'égout sanitaire de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire s'est engagée à élaborer un programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure d'eau (FIMEAU);

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation exige le dépôt d'un tel document pour l'octroi de subvention dans le cadre des programmes FIMEAU, PRIMEAU et autres programmes de subventions;

CONSIDÉRANT que le plan d'action prévoit un calendrier d'échéancier allant de 2023 à 2025 pour couvrir l'ensemble du territoire;

228-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter le plan d'action visant l'élimination des raccordements inversés dans l'ensemble des réseaux d'égout sanitaire de la Municipalité de Sainte-Claire;

QUE ce conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme;

QUE ce conseil transmette ce programme et cet échéancier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

5.2 Octroi du contrat pour un mandat pour la mise à jour du logiciel SCADA de l'ordinateur dans le cadre du projet d'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'eau potable

CONSIDÉRANT qu'un mandat pour la mise à jour du logiciel SCADA de l'ordinateur doit être réalisé dans le cadre de l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2018-674 relatif à un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la firme Automatisation JRT inc. a déposé une offre de prix au montant de 21 975,64\$ avec les taxes afin de réaliser le mandat;

229-2023

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents de confier à la firme Automatisation JRT inc. conformément à l'offre déposée en date du 13 juin 2023 pour la mise à jour du logiciel SCADA de l'ordinateur doit être réalisé dans le cadre de l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'eau potable au coût de 21 975,64 \$ taxes incluses.

QUE la dépense soit défrayée à même le règlement d'emprunt numéro 2021-710 selon les modalités de remboursement de celui-ci;

QUE l'excédent du montant de la dépense du règlement d'emprunt numéro 2021-710 (maximum 2 633 944 \$) soit défrayé à même le fonds de roulement jusqu'à concurrence d'un montant de 600 000 \$ sur une période de 10 ans, remboursable en versements égaux de la façon suivante : 55 % par Kerry et 45 % par la municipalité.

5.3 Autorisation pour un mandat de travaux supplémentaires afin de rehausser le regard RI-1 dans le cadre de l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit rehausser le regard RI-1 dans le cadre de l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées et que ces travaux n'étaient pas inclus dans le mandat initial;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur « Allen Entrepreneur Général inc. » a déposé une offre de prix de 11 678,88\$ avant les taxes afin de réaliser les travaux supplémentaires;

230-2023

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents de mandater l'entreprise « Allen Entrepreneur Général » pour un montant de 11 678,88 \$ avant les taxes afin de rehausser le regard RI-1.

QUE la dépense soit défrayée à même le règlement d'emprunt numéro 2022-716.

5.4 Demande au ministère des Transports – Permis de voirie – Installation de luminaires DEL dans la route Saint-Jean-Nord

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire doit exécuter des travaux dans l’emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT que la Municipalité a octroyé un mandat à la firme Énergère pour l’implantation de luminaires de rues au DEL de 4 luminaires dans la route Saint-Jean-Nord et 1 luminaire dans la route Bégin;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s’engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le MTQ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s’engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

231-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Claire demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) de lui accorder l’autorisation d’installer 5 luminaires de rues au DEL dans l’emprise de la route Saint-Jean-Nord et de la route Bégin.

QUE la Municipalité s’engage à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux faisant l’objet de la présente.

QUE la Municipalité s’engage à assumer les coûts et l’entière responsabilité de l’inspection, l’entretien et le paiement de la facture d’électricité de ces équipements d’éclairage.

5.5 Dépôt de l’étude de faisabilité et des estimés préliminaires pour la construction d’une nouvelle rue sur le lot 3 713 932 dans le secteur de la rue de l’Érablière et du boulevard Gagnon

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023, les membres du Conseil municipal ont mandaté la firme ARPO Groupe-Conseil afin de réaliser une étude de faisabilité et des estimés préliminaires pour la construction d'une nouvelle rue sur le lot 3 713 932 dans le secteur de la rue de l'Érablière et du boulevard Gagnon;

CONSIDÉRANT que le rapport présente trois options envisagées par la Municipalité et permet de comparer les procédures pour les réaliser ainsi que les coûts qui se rattachent à chacune des options;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse dudit rapport, les membres du Conseil municipal privilégient l'option A car celle-ci s'avère moins coûteuse, qu'il s'agit d'une situation moins complexe avec moins d'incertitudes techniques et qu'elle répond aux besoins d'accès à ce futur développement.

CONSIDÉRANT que ledit rapport permet aux membres du Conseil municipal de comparer et de vérifier la faisabilité de trois options en fonction du présent et de l'avenir du développement de la municipalité;

232-2023

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter, par la présente résolution, le dépôt par le directeur général/greffier-trésorier du rapport de l'étude de faisabilité et des estimés préliminaires pour la construction d'une nouvelle rue sur le lot 3 713 932 dans le secteur de la rue de l'Érablière et du boulevard Gagnon.

QUE les membres du Conseil privilégient l'option A pour la construction d'une nouvelle rue sur le lot 3 713 932 dans le secteur de la rue de l'Érablière et du boulevard Gagnon.

5.6 Octroi de contrat pour une inspection et recommandations d'intervention de l'état de la structure de l'ancien pont au bout de la rue du Pont

CONSIDÉRANT que la Municipalité a constaté dernièrement des signes d'affaissement et de bris au niveau de la structure de l'ancien pont au bout de la rue du Pont;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal considèrent qu'il serait judicieux de procéder à une inspection et connaître les recommandations d'intervention de ladite structure par une firme d'ingénierie;

CONSIDÉRANT que trois (3) firmes ont été invitées à déposer une offre de prix et qu'une (1) offre de prix a été reçue pour la réalisation du mandat, soit la firme TETRA-TECH au montant de 4 900,00 \$ avant les taxes;

233-2023

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de prix de la firme TETRA-TECH au coût de 4 900,00\$ avant les taxes, conformément à l'offre déposée en date du 1^{er} juin 2023, afin de réaliser une inspection et produire des recommandations d'intervention de l'état de la structure de l'ancien pont au bout de la rue du Pont.

QUE la dépense soit défrayée par l'excédent accumulé non affecté.

Mme Guylaine Lemelin se retire de toute discussion considérant un intérêt pour cet item.

5.7 Installation réseau d'égouts – Rue Fournier

CONSIDÉRANT la demande présentée au conseil municipal pour procéder à une étude de coûts pour l'installation d'un réseau d'égouts dans la rue Fournier;

CONSIDÉRANT la rencontre d'information du 7 juin 2023 où tous les propriétaires de la rue Fournier ont été invités à se prononcer sur les résultats de l'étude;

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétaires ont clairement manifesté leur désaccord avec ce projet.

234-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Claire :

- Ne procède pas aux travaux d'installation d'un réseau d'égouts dans la rue Fournier;
- D'aviser par écrit l'ensemble des propriétaires de la rue Fournier que la Municipalité n'ira pas de l'avant avec ce projet;
- Que la Municipalité puisse revoir sa position si l'ensemble des propriétaires de la rue Fournier manifestent leur désir de voir ce projet se réaliser.

Mme Guylaine Lemelin revient à la séance.

6. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

M Luc Vaillancourt se retire de toute discussion considérant un intérêt pour cet item.

6.1 Résolution autorisant l'offre d'achat des lots 6 584 490, 6 584 491 et 6 584 492 et la signature des contrats

ATTENDU que les propriétaires adjacents aux lots numéros 6 584 490, 6 584 491 et 6 584 492 désirent acquérir une partie de terrain appartenant à la municipalité selon les lettres en date du 27 janvier et 22 février 2023;

ATTENDU que lesdits propriétaires acceptent les conditions suivantes soient : le prix à 3,00 \$/pied carré sans certificat de bornage des lots;

ATTENDU que les frais de subdivision originale du terrain sont à la charge de la Municipalité;

Par ces motifs,

235-2023

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents :

QUE la municipalité accepte de vendre lesdits lots aux propriétaires suivants selon le plan

de Mme Louise Blanchet, arpenteure-géomètre de la MRC de Bellechasse no minute 1034 en date de 14 juin 2023 :

- Mme Denise Roy et M. Ronald Boutin pour une superficie de 213,3 mètres carrés à 3,00 \$/pié carré pour un montant de 6 887,82\$ plus taxes sans certificat de bornage;
- M. Orens Vaillancourt pour une superficie de 107,2 mètres carrés à 3,00 \$/pié carré pour un montant de 3 461,67\$ plus taxes sans certificat de bornage;
- M. Serge Corriveau pour une superficie de 142,1 mètres carrés à 3,00 \$/pié carré pour un montant de 4 588,65\$ plus taxes sans certificat de bornage;

QUE les frais de préparation du contrat de vente et enregistrement ainsi que les frais de déplacement du notaire pour se rendre à la Municipalité de Sainte-Claire pour la signature de l'acte notarié seront supportés par l'acquéreur;

QUE la transaction devra être signée devant un notaire dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la présente résolution, et ce, aux frais de l'acquéreur;

QUE la mairesse, Mme Guylaine Aubin et le directeur général/greffier-trésorier, M. Louis-Philippe Caron ou en son absence M. Simon Roy, directeur général adjoint sont autorisés à signer le contrat de vente des terrains des lots numéros 6 584 490, 6 584 491 et 6 584 492 selon le plan de cadastre déposé par Mme Louise Blanchet, arpenteure-géomètre de la MRC de Bellechasse en date du 14 juin 2023, minute 1034, dossier 055-ARP-2302.

M. Luc Vaillancourt revient à la séance.

6.2 Adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le bâtiment principal sis au 205, boulevard Gagnon

CONSIDÉRANT que le projet consiste à exercer un salon de quilles dans l'immeuble sis au 205, boulevard Gagnon ;

CONSIDÉRANT que le dans la zone 37-I selon le règlement de zonage numéro 2004-506. Dans cette zone, les classes d'usage « hébergement et/ou restauration » et « récréatif intensif » sont prohibées à titre d'usage principal sur un terrain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2015-619 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et que ledit règlement est en vigueur ;

CONSIDÉRANT que ledit règlement permet d'exercer un salon de quilles et d'autoriser, sous certaines conditions, les classes d'usage « hébergement et/ou restauration » et « récréatif intensif » prohibées à titre d'usage principal dans l'immeuble sis au 205, boulevard Gagnon, dans la zone 12-Ha selon le règlement de zonage numéro 2022-720 ;

CONSIDÉRANT que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de PPCMOI en vertu de l'article 8 (Objet d'une demande) du règlement numéro 2015-619 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

CONSIDÉRANT que ladite demande de PPCMOI respecte les critères édictés aux articles 9 et 10 du règlement numéro 2015-619 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 17 avril 2023) que ladite demande respecte de façon satisfaisante les critères d'évaluation à l'article 16 du règlement numéro 2015-619 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 24 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation le 31 mai 2023 à 16 h 00 au cours de laquelle le premier projet de résolution PPCMOI a été présenté et où toute personne intéressée a été invitée à s'exprimer;

CONSIDÉRANT qu'au cours de ladite assemblée publique, aucun citoyen n'était présent dans la salle;

CONSIDÉRANT que suite à la parution de l'avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire en date du 6 juin 2023, aucune demande n'a été déposée auprès de la municipalité;

236-2023

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents que la demande de PPCMOI concernant l'immeuble sis au 205, boulevard Gagnon, soit autorisée par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire de manière à déroger au règlement de zonage numéro 2022-720 et à la grille des spécifications de la zone 37-I.

QUE le projet devra posséder en tout temps un minimum de seize (16) cases implantées sur le terrain conformément aux dispositions de l'article 99 du règlement de zonage numéro 2022-720.

6.3 Adoption du règlement numéro 2023-735 modifiant le règlement de zonage numéro 2022-720 et le règlement sur les permis et certificats numéro 2022-723

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut modifier la réglementation d'urbanisme en vertu des articles 123 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté le 1^{er} mai 2023;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation le 31 mai 2023 à 16 h 30 au cours de laquelle le projet de règlement a été présenté et où toute personne intéressée a été invitée à s'exprimer;

CONSIDÉRANT qu'au cours de ladite assemblée publique, aucun citoyen n'était présent dans la salle;

CONSIDÉRANT que suite à la parution de l'avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire en date du 6 juin 2023, aucune demande n'a été déposée auprès de la municipalité;

237-2023

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le règlement numéro 2023-735 tel que rédigé et déposé par le directeur général/greffier-trésorier.

6.4 Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 19 juin 2023

Le directeur général dépose aux membres du conseil le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance du 19 juin 2023.

6.5 Appui du plan d'ensemble présenté par l'entreprise « BTL Immobilière »

CONSIDÉRANT que l'entreprise « BTL Immobilière » a déposé un plan d'ensemble pour la construction d'un projet d'ensemble intégré sur le lot 6 503 164;

CONSIDÉRANT que le 7 juillet 2014, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 2014-609 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;

Après délibération du conseil municipal,

238-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'appuyer favorablement l'entreprise « BTL Immobilière » à poursuivre ses démarches pour faire accepter par la municipalité l'opération cadastrale et pour signer un protocole d'entente avec la municipalité pour la réalisation des travaux en conformité avec les dispositions du règlement numéro 2014-609 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

7. DOSSIER (S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

7.1 Suivi des comités;

8. DOSSIER (S) — AUTRES

8.1. Documents d'information

8.2. Affaires MRC de Bellechasse

8.3 Motion de remerciement – André Labrecque

M. le conseiller Jocelyn Lehouillier présente une motion de remerciement dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de M. André Labrecque, directeur de l'école Morissette, pour son engagement dans la communauté et son dévouement auprès des jeunes de Sainte-Claire.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Claire, les membres du Conseil municipal vous remercient pour vos accomplissements.

9. Approbation des comptes

239-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 3 juillet 2023, et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

10.1 Lecture de la lettre de remerciement de la Messe country

11. Affaires nouvelles

11.1 Amical de Golf – MRC de Bellechasse

CONSIDÉRANT l'invitation de la MRC de Bellechasse à participer à l'Amical de golf qui se tiendra le samedi 9 septembre 2023;

240-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'inscription de quatre (4) employés à l'Amical de golf de la MRC de Bellechasse, ainsi qu'un (1) souper pour la mairesse, qui se tiendra le samedi 9 septembre 2023.

11.2 Demande d'aide financière – Moisson Beauce 2023

CONSIDÉRANT la demande de Moisson Beauce datée du 6 juin 2023;

CONSIDÉRANT que la Municipalité finance déjà les organismes "Frigos Pleins" et "L'Arche Le Printemps" de la MRC de Bellechasse;

241-2023

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et résolu unanimement par les conseillers présents de ne pas donner suite à la demande d'aide financière de l'organisme Moisson Beauce.

11.3 Invitation – Expo BBQ Bellechasse 2023

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la Soirée Bellechasse en Saveurs de l'Expo BBQ Bellechasse qui se tiendra le 6 juillet 2023;

242-2023

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'inscription de Mme Guylaine Aubin et de Mme Sylvie Leblond à la Soirée Bellechasse en Saveurs de l'Expo BBQ Bellechasse qui se tiendra le 6 juillet 2023.

11.4 Achat de publicité – Journal de Québec (Retiré)

11.5 Amical de Golf – Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

243-2023

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents de ne pas participer à l'Amical de golf de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

12. Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires sur les points suivants :

- Syndicat Prévost
- Coût réel de la rue de l'Érablière
- Agrandissement de la Fonderie;
- Point 5.5, 6.6

13. Levée de la séance

244-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Louis-Philippe Caron
Directeur général/greffier-trésorier

Guylaine Aubin, mairesse

Je, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.